Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_060-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Délibération n° 2022/060

OBJET : **Cession d'une partie de parcelle communale section AS n° 245 Impasse du Ruisseau**		
Date de convocation : **25 mai 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **09 juin 2022**

L'an **2022, le 02 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme ENNAJJARI Malika - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. GRAU Jean Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - M. BLESS Mathieu (pouvoir BELOU Florence) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise).

Absents sans pouvoir : 3
M. CALMETTES Patrick - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTE A L'UNANIMITE SANS ABSTENTION

Mme LAVIT Michelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_060-DE

Vu le courrier de Madame DESBARBIEUX Lara en date du 19 avril 2022 souhaitant acquérir 30 m² de la parcelle cadastrée section AS n°245 située Impasse du Ruisseau,

Vu l'avis des domaines en date du 12/01/2021 estimant la valeur de la parcelle, propriété de la commune à 180 euros,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La parcelle cadastrée, section AS numéro 245, d'une superficie de 2237m², issue de la parcelle cadastrée anciennement section AS n°01, est mitoyenne de l'habitation 9 rue Panessac cadastrée section AS n°08.

Madame DESBARBIEUX souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain de 32 m² de la parcelle cadastrée section AS n°245 appartenant au domaine privé de la commune. Son projet est d'effectuer un aménagement extérieur (jardin privatif).

Cette partie de terrain est non bâtie avec une végétation non maîtrisée. Elle ne représente en l'état aucun intérêt pour la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession d'une partie de la parcelle section AS numéro 245 d'une contenance de 32 m², à Madame Lara DESBARBIEUX, domiciliée au 9 rue Panessac, 81300 Graulhet.

- De fixer le prix de vente à 180 euros.

- QUE les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »